Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers concitoyens,

près un printemps globalement bien maussade sur le plan de la météo, nous voici entrés dans l'été. A l'heure où chacun se prépare, je l'espère, à prendre des vacances bien méritées, nous vous présentons cette Lettre d'Information consacrée aux dernières animations sur notre village. Dans les pages qui suivent, vous trouverez également quelques échos des réunions de quartier qui ont été organisées en mai sur le projet de la SED. Soyez toutes et tous assurés que toutes les remarques qui ont été formulées font l'objet d'une attention particulière de vos élus.

Nous avons d'ailleurs déjà rencontré M. Solmon, l'architecte du projet, pour étudier avec lui quelques points que vous avez soulevés.

Bien évidemment, nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement de cette opération qui, il faut s'en réjouir, a reçu un accueil très favorable de la part des habitants.

Lors de ces trois réunions de quartiers, nous avons senti que chacun a compris l'enjeu de ce projet, que vous êtes toutes et tous

convaincus qu'il est vital pour l'avenir de notre village. C'est donc ensemble que nous le mènerons à bien.

Un peu plus tard, c'était le 20 juin, nous avons organisé une autre réunion publique, consacrée cette fois aux décisions prises par le Conseil municipal dans le cadre du budget primitif 2016. Suite à de fausses informations diffusées dans la commune, il nous est apparu nécessaire de clarifier les choses et de rétablir la vérité.

Désormais, nous le ferons à chaque fois que nous le jugerons nécessaire, même si nous préférons utiliser notre énergie



dans l'action au service du village plutôt qu'à devoir nous défendre devant des accusations infondées...

Il me reste à vous souhaiter à toutes et à tous de passer de bonnes vacances, que vous passiez celles-ci loin du Pays de Montbéliard ou tout simplement à Arbouans! Que ces vacances vous permettent de vous reposer, de vous ressourcer, en souhaitant ardemment que le soleil soit enfin au rendez-vous...

Le Maire, Nathalie HUGENSCHMITT

Les ours de Sésame Autisme

Depuis quelques années, la commune d'Arbouans et Sésame Autisme sont liés par une convention et les jeunes de l'association effectuent différents travaux dans le village. Cette année, ils vont par exemple réaliser une fresque sur un transformateur ERdF.

Un autre projet | est en train de se concrétiser, la



L'ous de Sésame Autisme en place près de la Mairie.

réalisation et la mise en place d'ours en bois sur les points remarquables de la commune (entrée d'agglomération, Mairie, fontaine, école, périscolaire, piste cyclable, boulangerie,...). Le but est également d'aménager un parcours pédagogique à destination des enfants, des fiches indicatives renseignant sur le lieu.

Sur la dizaine de panneaux prévus, trois ont été déjà été posés dont celui de la Mairie, inauguré le 8 juin.

REPÈRES

2-3

Budget communal quelques explications

SED : Le projet présenté

4-5

Le mariage... mais pour de faux

Visite des élus au club de tir à l'arc

6-7

Folklore et baeckeoffe Dentelle et doigts de fée

Marché du soir le 5 août

Budget communal: quelques explications

Compte tenu des contre-vérités colportées au village, voici quelques explications nécessaires à propos du budget communal.

V budget communal et en particulier sur le budget primitif 2016:

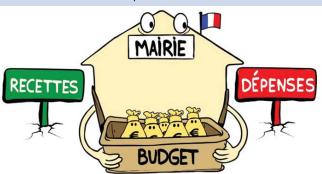
Exercice 2015 : Si cet exercice a été déficitaire en fin d'année, cela s'explique par des recettes prévues qui ne sont arrivées qu'en 2016, en l'occurrence **34.000** € de la CAF (en fonctionnement) et **70.000** € correspondant à la vente de l'appartement situé au-dessus de l'école (en investissement). L'exercice 2015 a donc donné lieu à un excédent et non pas à un déficit.

Crédits aux écoles : jusqu'à présent, la commune allouait une somme de 1.000 € par classe, soit 4.000 € pour les quatre classes. Cette année, cette participation a été réduite à 3.200 €, des investissements importants (plus de 7.000 €) ayant été engagés pour l'achat de tableaux numériques et de matériel pédagogique, en accord avec les enseignants.

Prestation aux Francas: cette prestation a été réduite en raison d'un nombre moins important de jours de vacances, donc de tranche horaire 7h/7h30 a été supprimée (faute d'inscriptions suffisantes), tandis que les effectifs globaux ont diminué par rapport à l'année précédente.

Tarifs de la restauration scolaire : ils sont évidemment plus avantageux pour des familles domiciliées à Arbouans que pour des familles extérieures à la commune. Ils sont également variables suivant le coefficient familial. Jusqu'alors, la commune faisait payer le repas à prix coûtant, sans tenir compte des frais annexes et de personnel. D'où une augmentation suggérée par le Percepteur, limitée à 0,20 €.

Temps d'accueil périscolaire : après trois années de gratuité, une participation parents (1 € par après-midi) comme cela avait été annoncé dès la première année. restauration scolaire), la commune



l'objet d'un ajustement par rapport au compte tenu du coût important des coût de la vie, ces tarifs n'ayant pas copies couleurs, la commune n'offre plus évolué depuis trois ans.

Sorties scolaires : il est apparu judicieux de diviser par deux la dépense correspondante en utilisant les bus réguliers de la CTPM plutôt que des bus

Crédits Bibliothèque : ils sont passés de 1.800 € à 1.300 € pour la bonne et simple raison que les crédits alloués n'étaient jamais consommés en totalité depuis plusieurs années. En parallèle, la commune a investi dans du matériel pédagogique pour la Bibliothèque.

Autres subventions : dans un budget de rigueur, il convient de faire des choix politiques. C'est la raison pour laquelle l'aide allouée au Relais Assistantes Maternelles de Valentigney a été provisoirement supprimée, ce qui ne remet pas en cause la convention signée entre la commune et le Relais.

Par ailleurs, les subventions pour jours d'accueil des enfants. En outre, la ravalement de façades ont été diminuées, de même que l'indemnité allouée au Percepteur et la participation pour les voyages scolaires.

> Concernant les subventions aux associations, l'aide attribuée aux Oursons pour le Carnaval a été supprimée cette année (le Carnaval a eu lieu avec Audincourt). Quant au club de tennis de table, il a souhaité une subvention réduite (en fonction de ses besoins réels).

> Enfin, la subvention à Sésame Autisme est restée stable et la commune a versé une somme de 200 € à l'association «Nos amis les chats» pour la stérilisation des chats errants (voir page 6).

Autres économies : la mise en place de leds sur l'éclairage public sera une source d'économie importante. Différents modique sera désormais demandée aux contrats avec des prestataires privés ont été renégociés (chauffage gaz et

n'accueillera d'emploi saisonnier cet été et les primes aux employés seront gelées. Et si un poste d'agent technique a été créé (CDD renouvelable deux fois), il s'agit d'un poste temporaire pour le gardiennage et l'entretien de la SED et de ses abords, en-

Joici quelques points à retenir sur le Tarifs du périscolaire 2017 : ils vont faire dehors du budget communal. Enfin, aux associations et aux habitants qu'un service en noir et blanc (dix fois moins cher que la couleur).

> Vidéo-surveillance : de même, ce contrat a été renégocié, d'autant qu'il était impératif de mettre en place de nouveaux dispositifs, dans l'intérêt des habitants, tant sur la piste cyclable que dans le secteur de la Salle des Fêtes. Sur ce point, la commune devrait percevoir une participation du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Toutes ces économies ajoutées vont contribuer à diminuer encore les charges de fonctionnement : dans son analyse de l'exercice 2015, le Percepteur a noté qu'elles avaient déjà diminué de près

Liane de trésorerie et endettement : de tous temps, et comme la plupart des collectivités, la commune dispose d'une ligne de trésorerie afin de faire face à des besoins ponctuels. Cela dit, le Percepteur a signalé que l'endettement de la commune reste compatible avec ses ressources, d'autant que des emprunts à courts termes, contractés en 2011 et 2012, ont été remboursés en 2013. Aujourd'hui, **l'unique emprunt en cours** est le financement du bâtiment périscolaire (un investissement décidé par le Conseil en place en 2011). Malgré un programme très ambitieux réalisé ces dernières années, la commune est parvenue à conserver un faible endettement (184 €/habitant), soit le quart de la moyenne départemental.

Vente de biens par la commune : à chaque fois que la commune a procédé à une vente de ses biens (immeubles et terrains), elle a fait appel au service des Domaines pour obtenir une estimation du prix. Le Conseil municipal n'était pas obligé de prendre ces estimations en considération, les élus l'ont fait par souci de transparence vis-à-vis de la population. Mme le Maire se tient d'ailleurs à la disposition des habitants pour toutes précisions à ce sujet.

Imposition communale : enfin, concernant la hausse modérée des taux d'imposition communaux (3%), elle a été motivée par une réelle baisse des dotations d'Etat depuis quatre ans (près de 40.000 €), une baisse aussi importante



qu'imprévisible. Les taux n'avaient pas augmenté depuis 2002, tel avait été le choix politique des élus de l'époque. Si une hausse de 3% avait été votée chaque année, la quelque 140.000 €...

En conclusion, si la situation financière de la commune est «tendue», comme c'est le cas de nombreuses collectivités, il n'y a pourtant rien d'alarmant.

Le 20 juin dernier, en présence de vingt personnes seulement, la Municipalité a proposé une réunion publique pour présenter ces explications. Cette réunion devait se tenir en présence du Percepteur. Mais ce dernier s'est décommandé le matin même, sa hiérarchie souhaitant que son intervention se limite dans le cadre du Conseil municipal. Le Percepteur interviendra donc lors de la séance du 27 juillet prochain.

Récemment, le Conseil a accueilli Mme Martin, responsable du service des Domaines, et Maître Nadler, notaire gérant la vente des biens de la commune. Quatre administrés ont assisté à cette

Le Conseil municipal a ainsi décidé de faire intervenir des professionnels reconnus pour apporter un certain nombre d'explications sur les finances communales.

Voilà qui devrait mettre un terme aux polémiques alarmistes et non fondées..

Erratum

Dans la précédente Lettre d'information, une erreur s'est glissée dans le tableau des taux d'imposition : le produit fiscal de *l'année 2015 s'élève à 333.796 € (et* non pas 320.690 €). Pour 2016, l'augmentation des taux va générer un produit fiscal en hausse de l'ordre de **12.000** €, sachant qu'il y a toujours une différence entre le montant attendu et le montant perçu

► Actualité SED : le projet présenté

Compte-rendu des réunions de quartiers consacrées au projet de la SED.



L'affluence était au rendez-vous pour la première réunion (55 personnes), elle fut plus restreinte lors des deux autres réunions (6 puis 18 personnes).



Le Maire et les élus ont laissé à M. Solmon, architecte, le soin de présenter le projet en détails.

organisées en mai ont notamment permis aux élus d'évoquer en détails le vaste projet de la SED. Au total, 79 habitants ont pris commune bénéficierait aujourd'hui part à ces trois réunions, soit 8% seulement d'une manne suplémentaire de de la population. Cela dit, ces rencontres d'échanges ont été constructives, elles ont permis aux élus de donner un maximum d'informations sur cette opération et les habitants ont pu poser toutes les questions qu'ils souhaitaient.

> Ainsi, les élus ont soigneusement noté les points suivants qui ont été examinés en Commission Urbanisme : la place des parkings pour la partie habitation et pour la partie services, la possibilité d'installer la fibre optique dans le cadre de ce projet, la place des tilleuls le long de la rue des Vergers, l'étude financière de la **voirie** principale d'accès, l'utilisation de la voirie communale des Vergers pour accéder à une dizaine de parcelles, la superficie des bâtiments à conserver pour y installer différents services. Par ailleurs, la création d'une liaison entre le nouveau quartier et la rue de Courcelles a été étudiée, mais on se dirige plutôt vers la mise en place d'une voirie interne au quartier.

> Suite aux questions posées, les élus ont apporté un certain nombre d'explications complémentaires :

> - A propos de la dépollution du site : ces travaux ont été confiés au propriétaire et concernaient une surface de l'ordre de 500 m². Si la zone a été dépolluée, elle n'accueillera toutefois pas d'habitation mais des parkings.

- A propos des tranches : la réalisation de l'ensemble du projet sera étalée sur une durée de dix ans, voire davantage. La réalisation des différentes tranches (avec une douzaine de parcelles à chaque fois) se succéderont au rythme de la demande et des possibilités financières.
- A propos du financement : la commune a contracté un prêt «crédit lotissement»

es trois réunions de quartiers qui ont été d'une durée de dix ans avec la Caisse d'Epargne. Le remboursement (intérêts et capital) s'effectuera en fonction des recettes générées par la vente des parcelles puis des contributions directes. Le portage de l'acquisition sera assuré par l'Etablissement Public Foncier (EPF) sur une durée de 12 ans au maximum. Lors de chaque opération, la commune achètera donc une portion des terrains à l'EPF.

- A propos des aides financières : les différentes aides financières que la commune pourra obtenir auprès de plusieurs partenaires (Etat, Europe, Région,...) n'ont pas été prises en compte dans le montage financier initial. Les demandes sont en cours pour savoir si la commune est éligible à ces aides et à quelle hauteur.
- A propos des terrains riverains : il n'y aura pas d'expropriation de riverains, les terrains nécessaires pour d'éventuelles nouvelles voiries seront acquis au moment de la vente
- A propos de la superficie des parcelles : les parcelles proposées possèderont une surface de 3,5 ares qui permet d'accueillir par exemple un pavillon de 150 m² au sol sur deux étages, avec possibilité d'aménager les combles. Toutefois, il sera possible d'acquérir deux parcelles de 3,5 ares à condition que la surface habitable de l'habitation soit sur les deux parcelles.
- A propos du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Incondations) : le terrain derrière les Curtils est signalé partiellement en rouge au PPRI, c'est-à-dire non constructible, et partiellement en bleu, ce qui signifie que la pavillon doit être posé sur un socle relevé d'environ 90 cm, avec un accès par des escaliers pour l'habitation et par une rampe pour le garage.
- A propos des bâtiments collectifs : l'habitat collectif envisagé prévoit des F2, F3, F4 et F5 dans des bâtiments sur rez-de-chaussée et deux étages.

La suite

- Enquête publique : septembre et octobre 2016
- Pré-études : automne 2016
- Travaux de viabilisation : printemps 2017
- Commercialisation premières parcelles : printemps/été 2017

Vous avez la possibilité de signaler que vous êtes intéressés pour l'acquisition d'une parcelle par courrier en Mairie. Pour cela, vous devez envoyer ce courrier en recommandé avec avis de réception ou le déposer en main propre (contre reçu) au secrétariat de Mairie.

La Commission d'appel d'offres examinera les demandes par ordre d'arrivée des courriers et étudiera le choix des parcelles avec les demandeurs. La priorité sera donnée aux habitants du village.

A signaler que l'acte de vente officiel entre le propriétaire de la SED et l'Etablissement Public Foncier a eu lieu le jeudi 30

►La vie du village

Opération lavage



Les jeunes ont retroussé leurs manches...

Afin de financer un projet, en l'occurrence une visite du Parlement européen de Strasbourg, les ados du Club des Oursons ont organisé une opération de lavage de voitures.

Pour un tarif modique (6 €), les jeunes proposaient un lavage complet des véhicules (extérieur et intérieur).

Pâques au Centre



Sorties... et jardinage pour les jeunes du Centre.

De trentaine d'enfants ont participé au Centre de Loisirs organisé pour les vacances de Pâques. Autour de Marion Bally, responsable du Centre, les animateurs ont proposé de nombreuses activités aux jeunes, à partir d'un thème de saison, le jardinage...

Le retour de la fête



L'inauguration officielle de la fête...

a fête foraine d'Audincourt était un peu celle d'Arbouans cette année puisque, pour la première fois, la cité croq'rave a abandonné sa Place du Marché, en pleine rénovation, pour organiser la fête foraine. C'est sur l'aire des gens du voyage, à cheval sur Audincourt et Arbouans, route du Redon, que les forains ont proposé leurs attractions pendant deux semaines.

Le mariage, mais «pour de faux»



Les élèves de Cours élémentaire accueillis sur le perron...

'année dernière, les écoliers avaient passé une matinée en Mairie afin de participer à une «vraie-fausse» élection. Cartes électorales, bulletins de vote, isoloir, urne... et dépouillement, les jeunes avaient reçu un vrai cours d'instruction civique!

Cette fois, dans le même esprit de mieux connaître nos institutions, les classes primaires, réparties en deux groupes, ont participé à un mariage «pour de faux»... mais dans la même situation que la réalité.

Accueillis sur le perron de la Mairie par le Maire Nathalie Hugenschmitt, assistée des élues Cindy Surleau et Angélique Laine, les jeunes ont vécu le mariage de deux des leurs, entourés de leurs témoins comme le veut la loi. Mme le Maire a procédé comme elle le fait pour les «vrais» mariages, en apportant toutefois des explications pour chaque étape. Elle a donné lecture des articles du Code civil, lu l'acte spécialement rédigé pour l'occasion, signé ensuite par mariés et témoins. Les mariés sont même repartis avec un Livret de famille!

Bien évidemment, les questions ont fusé, Nathalie Hugenschmitt apportant toutes les précisions nécessaires. Ce travail intéressant sera poursuivi en classe.





Enzo et Lina faisaient partie des mariés du jour : entourés de leurs quatre témoins, ils ont sagement écouté la lecture des articles du Code Civil puis des actes officiels. Ils ont même procédé à l'échange des alliances et aux signatures. Mais on attend toujours le bisou d'Enzo à Lina au terme de la cérémonie. Le jeune garçon n'a pas voulu aller aussi loin dans la mise en scène...

➤Vite dit

Arrêté anti-bruit



Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres outils assimilables à ces derniers) ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les entreprises doivent interrompre leurs travaux de 20h à 7h et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf urgence.

(Arrêté préfectoral du 19 avril 1990)

Collecte des déchets

Voici quelques informations concernant la collecte des déchets :

Réservation de collecte d'encombrants

http://www.agglo-montbeliard.fr/#!/no/demande-de-collecte-des-encombrants.html

Horaires des déchetteries fixes (depuis le 1er août 2015) :

- de 9h à 12h et de 13h30 à 17h15 en semaine en horaire **d'hiver** et de 9h à 12h et de 14h à 17h45 en semaine en **horaire d'été**
- les samedis de 9h à 12h et de 13h à 17h15 en horaire d'hiver
- et de 9h à 12h et de 13h30 à 18h15 en horaire d'été
- depuis le 1^{er} janvier 2016, les déchetteries sont ouvertes au public le mardi matin.

Numéro collecte déchets :

Depuis le 1^{er} octobre 2015, le numéro à composer pour toute question sur la collecte des déchets est le **03.81.31.84.99** (au lieu du 0.800.10.05.10 qui a été supprimé).

Visite des élus au club de tir à l'arc

De façon ponctuelle, les élus rendent visite aux associations locales pour un moment d'échanges conviviaux. Récemment, accompagnés des membres de la Commission, ils ont passé une soirée avec les archers de la Flèche Arbouanaise.

Accueillis par Joseph Schmitt, au club depuis sa création en 1984, ils ont d'abord eu droit à une découverte de cette discipline : comment placer son corps, comment préparer la flèche... et surtout comment faire en sorte que celle-ci arrive au plus près du cœur de la cible ! On a pu remarquer que certains étaient plus doués que d'autres... à moins que la chance ne s'en soit mêlée !

Mais l'essentiel n'était pas là, il était davantage de renforcer les liens entre les élus et l'une des associations qui comptent dans le village.

Tout naturellement, cette rencontre s'est poursuivie autour d'une collation conviviale.



Initiation au tir à l'arc pour les élus d'Arbouans.

➤Vite dit

Périscolaire et restauration scolaire : Paiement en ligne possible

Comment se faciliter la vie avec ses factures ? Depuis quelque temps, vous pouvez payez en ligne! En effet, la Direction générale des Finances publiques, partenaire des collectivités locales, a mis à votre disposition le site www.tipi.budget.gouv.fr pour faciliter le paiement du périscolaire et de la restauration scolaire. Ainsi, l'application TIPI (Titre payable Par Internet) vous permettra de régler vos redevances par carte bancaire en toute sécurité

Pour effectuer votre paiement, vous devez vous munir de la facture ou de l'avis des sommes à payer que vous a transmis la commune. Sur ce document, vous trouverez toutes les informations nécessaires à l'indentification de votre

- L'identifiant collectivité pour Arbouans : 006886
- La référence de la dette,
- Le montant qui doit être réglé en totalité.

Lors du paiement, il vous sera demandé une adresse mail valide, à fournir obligatoirement car une confirmation de paiement vous sera transmise par

Recensement citoyen obligatoire

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir



participer à la Journée défense et citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, baccalauréat, permis de conduire,...). De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans. Les Français non recensés dans les délais légaux (entre leurs seize ans et les trois mois qui suivent) pourront régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans, en effectuant volontairement la démarche du recensement.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la Mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc et sur l'application mobile «Ma JDC» téléchargeable gratuitement sur smartphone.

Chats errants

ors de sa réunion du 3 février dernier, la Commission Urbanisme, Embellissement et Environnement a étudié plusieurs sujets dont la problématique des chats errants.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la loi stipule que les chats errants doivent être stérilisés et identifés, puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

Il est bon de rappeler que les chats errants provoquent des nuisances sonores et olfactives, représentent un risque sanitaire pour les autres animaux et peuvent proliférer de façon exponentielle (un couple de chats peut donner en théorie... 15.552 descendant en cinq ans !).

Cela dit, les chats sont utiles pour chasser et contenir les populations de rats et de souris.

Une fois stérilisés, les chats ne posent plus de problèmes, il est donc important de réguler efficacement leur prolifération tout en assurant la protection des chats dits «libres».

La commune a décidé de signer une convention avec l'association «Nos amis les chats» qui assurera l'identification et la stérilisation des chats errants.

Ouverture de la Mairie pour l'été

Au cours des mois de juillet et août, le secrétariat de Mairie ne sera ouvert au public que le matin de 9h à 12h (du lundi au vendredi) et l'après-midi sur rendez-vous.

Par ailleurs, la Mairie sera exceptionnellement fermée le vendredi 15 juillet.

►La vie du village

Folklore et baeckeoffe



«Les Barrois» ont fait l'unanimité à la Salle des Fêtes d'Arbouans.

a Municipalité et Fest' Arbouans ont profité Ldu passage dans le Pays de Montbéliard du groupe folklorique «Les Barrois», venus de Barr

(Bas-Rhin), pour organiser un repas alsacien le 22 mai

Si l'affluence (une quarantaine de convives) a été quelque peu en-dessous des espérances, les personnes présentes n'ont pas regretté leur inscription!

A l'heure de l'apéritif, le groupe a d'abord proposé un premier apercu de son talent avec une prestation de danses folkloriques, le danseur-animateur Gérard racontant avec

humour, et en interaction avec le public, de petites histoires alsaciennes entre chaque danse. Après avoir dégusté le traditionnel baeckeoffe suivi d'un kougelhopf glacé, l'assemblée a eu droit à une deuxième prestation, avec un final original, Gérard parvenant, au terme d'une farandole, à faire monter tout le public sur la scène... Une belle après-midi alsacienne!



Les participants n'ont pas regretté leur déplacement.

Dentelle et doigts de fées

☐ lles préparaient soigneusement ce rendezvous depuis de longs mois : les Dentellières d'Arbouans ont présenté leur exposition annuelle les 23 et 24 avril derniers à la Salle polyvalente.

Tout au long du week-end, de nombreux visiteurs se sont pressés pour découvrir les créations de ces «magiciennes» de la dentelle qui exposaient une kyrielle d'articles (robes, gants, naperons, chemins de tables,...), autant de créations originales et uniques, fruits de leur créativité et de leur talent.

Au beau milieu de la vaste salle, une robe sur un portant attirait particulièrement l'attention : Thérèse Piranda, la Présidente de l'association, expliquait que 2.100 heures de travail avaient été nécessaires pour la confectionner, soulignant combien cette discipline réclame de précision, de patience, d'attention... mais également de passion.

Pour l'édition 2016 de cette exposition, les



Les doigts de fées à l'œuvre...



Cette robe a attiré tous les regards...

Dentellières d'Arbouans avaient convié «Les points Comptés», leurs homologues du club de dentelle d'Exincourt, ainsi qu'une mercerie belfortaine qui a présenté une multitude de produits des merceries d'antan.

Les responsables signalent que tous les amateurs de dentelle peuvent rejoindre les rangs de l'association.

Contact: Thérèse Piranda (Présidente), téléphone: 03.81.96.36.12.

Les voisins en fête!

A l'occasion de la Fête des Voisins, une vingtaine de personnes participé le 10 juin à un repas amical dans le quartier des Courts Champs.

Une bonne ambiance a régné autour du barbecue... et de la télé, puisque le fil rouge de la soirée a été France - Roumanie, le match d'ouverture de l'Euro 2016 de football.



Repas amical... et match de foot à la télé !

La Chorale ABC donne le «la»



Les choristes de l'ensemble ABC ont communiqué leur passion du chant.

e soir de la Fête de la Musique, à l'invitation de la Municipalité, ■la chorale ABC (Aimer, Boire et Chanter) d'Arbouans est venue offrir une aubade sur le parvis de la Mairie. Une quarantaine de personnes ont assisté à ce mini-concert très apprécié qui s'est poursuivi de façon conviviale autour du verre de l'amitié.

► AGENDA Marché du soir le 5 août

rbouans va accueillir à nouveau le Marché du soir initié par Pays de Montbéliard Agglomération. Cette manifestation, qui vise à valoriser les producteurs locaux, permet à ces derniers de faire découvrir leur savoir-faire, une charte de qualité régissant l'organisation de ces marchés. Fruits d'une collaboration entre PMA, les communes et la Chambre interdépartementale d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort, ces Marchés du soir proposent des produits frais, locaux et de saison, miel, confitures, œufs, escargots, jus de pomme, yaourts, beurre, crème, lait pasteurisé, bière, vins, fromages, volailles, bœuf, porc, légumes,...

A Arbouans, le Marché du soir aura lieu le vendredi 5 août de 17h à 22h au complexe sportif (stand de restauration prévu). L'organisation sera prise en charge par le club de tennis de table, l'animation étant assurée par un DJ.

Fête des Ours le 24 septembre

a traditionnelle Fête des Ours aura lieu le 24 septembre prochain à partir de 20h à la Salle polyvalente. Les organisateurs proposeront une soirée dansante avec repas italien.

Renseignements et réservations au 06.50.53.84.69.



- Vente informatique
- · Maintenance informatique
- Formation
- · Création et Hébergement de sites internet
- Téléphonie VOIP

8 Grande-Rue 25490 DAMPIERRE LES BOIS

Tél. 03 81 31 12 63

http://www.fm-informatique.com e-mail: lionel@fm-informatique.com



Cabinet d'Ingénierie Infrastructure Génie Civil Bâtiment Topographige **Transports Urbains**

Siège social: 40 rue Richard Perlinsky - 25400 AUDINCOURT Tél.:.03.81.35.18.73 Fax:03.81.35.11.96

AUDINCOURT - MEROUX - DELLE - SAONE



ENTREPRISE DE MAÇONNERIE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

BÉTON ARMÉ - RÉNOVATION

14, rue de Courcelles 25400 ARBOUANS

Tél.: 03 81 90 46 55



TRAVAUX ROUTIERS, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, TERRASSEMENT



EUROVIA RELIE LES HOMMES

119, Faubourg de Besançon - 25200 MONTBELIARD Tél. 03 81 90 79 29 - Fax 03 81 96 70 73

www.franche-comte@eurovia.com



www.climent-tp.com • E-mail: climent@climent-tp.com

- TERRASSEMENTS GÉNÉRAUX
- V.R.D.
- AMÉNAGEMENTS INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES
- TRAVAUX ROUTIERS
- CARRIÈRES
- MINAGE
- CONCASSAGE

25420 VOUJEAUCOURT

9, route d'Audincourt Hameau de Belchamp Tél. 03 81 36 35 80

Fax 03 81 36 35 81

CARRIÈRE A BERCHE RD 475 • Tél. 03 81 98 36 48

CARRIÈRE A BAUME-LES-DAMES La Cude - 25110 • Tél. 03 81 84 19 05



ENROBES Fabrication d'enrobés

25420 Voujeaucourt



Portes - Fenêtres - Vérandas Volets roulants - Stores

9, route d'Audincourt • Hameau de Belchamp • 25420 Voujeaucourt Tél. 03 81 36 35 94 • Fax 03 81 30 69 13 • E-mail : climentmenuiserie@fr.oleane.com

La Mairie vous accueille

- du lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h30 le mercredi de 14h30 à 17h30

Permanences de Mme le Maire : sur rendez-vous.

Lettre d'Information du village d'Arbouans

Directrice de la Publication : Nathalie HUGENSCHMITT Conception et réalisation : ALINÉA - DAMPIERRE-LES-BOIS - Tél. 06.80.85.78.66 Impression ESTIMPRIM - Imprimé sur du papier recyclable

Site internet: www.arbouans.jimdo.com